



**PRÉFET
DES CÔTES-
D'ARMOR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer**

Saint-Brieuc, le 14/01/2021

Service Risque Sécurité Bâtiment
Affaire suivie par : Claudine GUYADER
Tél : 02 96 75 25 77
claudine.guyader-peron@cotes-darmor.gouv.fr

Mesdames, Messieurs les porteurs de
projets des collectivités, entreprises et
associations

Objet : Appel à projet PDASR 2022

PJ : 2

Considérant les accidents enregistrés dans les Côtes-d'Armor, le document général d'orientations (DGO) 2018-2022 oriente notre politique de sécurité vers huit enjeux prioritaires :



- les dangers des substances psychoactives
- la vitesse
- les distracteurs (téléphone, écouteurs, écrans, ...)
- les usagers d'engins deux roues motorisés
- le partage de la voirie avec les usagers vulnérables (cyclistes et piétons)
- les jeunes de 14 à 29 ans
- le risque routier professionnel
- les seniors de 65 ans et plus

Dans le cadre du plan départemental d'actions de sécurité routière (PDASR), je vous invite à soumettre vos actions concrètes et innovantes sur ces enjeux.

Vous voudrez bien adresser **d'ici le vendredi 4 mars 2022**, le formulaire CERFA 12156*06, le contrat d'engagement républicain ci-joint dûment daté et signé, un relevé d'identité bancaire et un courrier d'accompagnement, soit par voie postale à la DDTM22/SRSB/Unité sécurité routière 1 rue du Parc, CS 52256, 22022 SAINT-BRIEUC cedex soit par courriel ddtm-srsb-sr@cotes-darmor.gouv.fr

Je vous rappelle que cette subvention est une contribution financière partielle pour une action préventive organisée dans les Côtes-d'Armor au cours de l'année civile. Son versement est conditionné par la transmission d'un bilan et de justificatifs dans les délais précisés sur l'arrêté d'attribution. L'annulation du projet, la non transmission des justificatifs ou leur remise tardive entraînent une réaffectation des crédits au profit d'une autre action.

Place du général de Gaulle
BP 2370 – 22023 SAINT-BRIEUC
www.cotes-darmor.gouv.fr

 Prefet22  Prefet22

Pour valoriser votre mobilisation, répertorier les enjeux traités au sein de notre territoire et vérifier que les enjeux prioritaires y sont bien couverts, je vous invite à transmettre votre planning d'actions à l'unité sécurité routière, même pour les opérations pour lesquelles vous ne demandez pas de subvention.

Je vous remercie de votre implication dans la lutte contre les violences routières.

Pour le Préfet,
La Secrétaire Générale



Béatrice OBARA